

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2018



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SERVICE	2
1.1 LES COMPETENCES	2
1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION	3
1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	3
1.4 ORGANISATION	4

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE DONT PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION	6
2.1 ACTIONS	6
2.2 INDICATEURS	8
3. COLLECTE DES DECHETS	9
3.1 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	9
3.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	11
3.3 LA COLLECTE SELECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)	13
3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MENAGERS (SERVICE FACULTATIF)	14
3.5 LES AUTRES COLLECTES	15
3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE	15
3.7 INDICATEURS	16
4. DECHETERIES	17
4.1 RESEAU ET MODE D'EXPLOITATION	17
4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCES	18
4.3 INDICATEURS	20
4.4 FAITS MARQUANTS DECHETERIE	23
5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT	24
5.1 POST-EXPLOITATION CET	24
5.2 TRANSFERT	24
5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	25
5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES	26
5.5 VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DECHETERIES	28
6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX	29
6.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE	29
6.2 OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA VALORISATION	29

INDICATEURS FINANCIERS

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES	31
8. LES DEPENSES	32
8.1 INVESTISSEMENT	32
8.2 FONCTIONNEMENT	32
9. LES RECETTES	33
9.1 TEOM	33
9.2 LES REDEVANCES	34
9.3 LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX	34
9.4 REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE	34
10. COUT NET ET EQUILIBRE DU SERVICE	35
Annexes	36

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence, il est téléchargeable sur le site internet de l'agglomération.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2018. **Il s'agit du premier rapport annuel de la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu.** Cette agglomération est née le **1^{er} Janvier 2018 du regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de la commune de Meysziez.**

Néanmoins, le rapport s'attache à présenter les évolutions par rapport à l'année précédente lorsque cela est possible (données à périmètre géographique constant.)

1. PRESENTATION DU SERVICE

1.1 LES COMPETENCES

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets)
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs)
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures))
- Gestion des déchèteries
- Transfert et traitement.

Tableau 1 : Synthèse du mode d'exploitation par activité

Activité	Mode d'exploitation
Fourniture et maintenance des contenants (bacs et silos)	Régie Agglo (livraison des bacs déléguée aux communes sur le périmètre ex CCRC)
Collecte des ordures ménagères et des recyclables	Mixte (Régie ou prestataire selon les communes) pour la collecte en porte à porte Prestataire pour la collecte en apport volontaire
Collecte, tri, valorisation des Textiles Linges de Maison Chaussures	Convention structure associative (Le Relais)
Déchèteries	Mixte (Régie ou prestataire selon les sites)
Transfert	Gestion du quai en régie, prestataire pour le transport
Valorisation et traitement	Prestataires et Eco-organismes

1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION

Le territoire constitue un milieu mixte avec des communes urbaines et d'autres rurales.

Les habitants des **30 communes** représentent une population de **88 227 habitants en 2018** (+0,8 % / année précédente)

Carte : Périmètre géographique de Vienne Condrieu Agglomération au 01/01/2018



Annexe : Liste des communes et population

1.3 DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le service assure la prise en charge des déchets produits par les ménages :

- Ordures ménagères en porte à porte
- Déchets recyclables collectés en porte à porte ou apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures
- Végétaux, encombrants... et déchets dangereux pris en charge en déchèteries

Un service facultatif est également proposé aux professionnels :

- Accès payant en déchèteries sous conditions
- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères qui ne présentent pas de sujétions techniques particulières (payante au-delà de 1000 litres par semaine)
- Collecte payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôles secondaires urbains) et du verre des Cafés Hôtels Restaurants (CHR) sur Vienne

1.4 ORGANISATION

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances).

48 agents sont mobilisés quotidiennement sur les activités de collecte, déchèteries, transfert, prévention/sensibilisation et lien aux usagers.

Bernard LOUIS, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué est chargé de cette politique publique.

Une commission « Environnement- Gestion des déchets » composée d'élus désignés des 30 communes membre est également mobilisée régulièrement.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE DONT PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

2.1 ACTIONS

Le **Programme Local de Prévention des déchets** qui vise à réduire les quantités de déchets produites sur le territoire s'articule principalement autour d'actions de sensibilisation à l'éco consommation avec notamment la promotion du Stop pub, le soutien au compostage domestique et au réemploi.

2.1.1 Le soutien au compostage domestique

Tableau 2 : Synthèse et indicateurs du dispositif de soutien au compostage domestique

Mise à disposition gratuite de	Conditions	Nombre mis en place en 2018	Nombre cumulé à fin 2018
Composteur individuel	<ul style="list-style-type: none"> Habiter le territoire Disposer d'un espace extérieur S'inscrire et venir le chercher en déchèterie de Vienne 	435	7 557
Lombricomposteur	<ul style="list-style-type: none"> Idem composteur individuel mais ne pas avoir d'espace extérieur Formation préalable obligatoire dispensée par l'agglomération 	32 lombricomposteurs 3 réunions/formations	131
Composteur collectif	<ul style="list-style-type: none"> Faisabilité préalable (emplacement et portage du projet adapté) 1 ou idéalement 2 référents volontaires pour gestion et surveillance quotidienne Périmètre d'apport restreint au groupe d'utilisateurs (pas d'accès libre) 	7 nouvelles opérations	25 sites représentant 124 foyers -

2 formations « guides composteurs » ont été réalisés : le 30/05/2018 à Vienne et le 06/06/2018 à Ampuis avec 30 participants.

2.1.2 Le réemploi

L'Agglo a signé une **convention de partenariat avec Emmaüs Vienne**. Cette convention permet à l'association d'assurer, sur les déchèteries de Pont-Evêque et Vienne, des permanences pendant lesquelles les usagers sont invités à faire don d'objets valorisables (hors équipements électriques et électroniques et déchets dangereux). Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

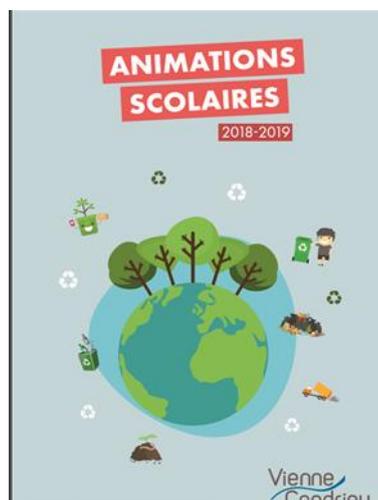
2.1.3 Les animations

Animations scolaires

Les animations scolaires, proposées depuis plusieurs années aux établissements du territoire sont gratuites. Les élèves sont sensibilisés à l'écocitoyenneté. Le panel d'animations proposé est composé de 8 ateliers et 3 visites : Explications sur le devenir de nos déchets, jeux sur le tri, discussion autour de la réduction des déchets (gaspillage alimentaire, compostage...), du recyclage, lutte contre l'ambrosie, visites de sites... au choix des enseignants.

1792 enfants ont été sensibilisés en 2018 dans le cadre de 74 temps d'animation (dont 12 sur les communes du Rhône).

Le nombre est stable par rapport à 2017.



Autres animations

Participation à plusieurs événements en 2018 :

- La Foire aux fleurs de Vienne (le 06/05/2018)
- Les croqueurs de Pommes à Gémens (le 07/10/2018)
- Le Salon des Seniors à Vienne (le 10/10/2018)
- La semaine de la science au musée de Saint-Romain-en-Gal (12 et 13/10/2018)

2.1.4 Sensibilisation à la réduction et à gestion durable des déchets

L'agglomération intervient via les différents canaux de communication (site internet, actu Facebook, journal de l'agglomération distribué aux habitants) pour rappeler les consignes et pratiques de gestion durable des déchets : interdiction de brûler les végétaux, favoriser les bonnes pratiques de jardinage (paillage, mulching...), mise à disposition de stop pub...

2.1.5 Soutien à l'économie circulaire et à l'écologie industrielle

Au-delà de sa compétence gestion des déchets ménagers, l'agglomération intervient pour soutenir les démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle sur son périmètre :

- Réinjection du biométhane issue de la station d'épuration de Vienne Sud avec perspective de consommation dans la flotte de bus et de Benne à Ordures Ménagères (acquisition d'une BOM GNV fin 2018)
- Soutien au projet de méthanisation agricole Agrométha sur Eyzin-Pinet
- ...

2.2 INDICATEURS

La loi de transition énergétique fixe comme objectif national **une réduction de 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés DMA) entre 2020 et 2010.**

Or, à périmètre géographique constant, les tonnages pris en charge par la collectivité sont passés de 46 938 tonnes à 51 228 tonnes en 2018 soit +9 %. Sur cette même période, la population du périmètre a augmenté de 2 %.

Ainsi, la quantité produite par habitant a augmenté de 7 %. En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en baisse (-2 %), ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèteries (+21 %)

Tableau 3 : Quantités de DMA par type en kg/hab/an et évolution par rapport à 2010

	2010	2018	Evolution en %
Population à périmètre constant	86 676	88 227	2 %
Kg/hab/an			Evolution en %
Déchèteries	199	242	21
Compostage (hors déchèteries)	26	27	5
Ordures ménagères	248	242	-2
Emballages et papiers	37	35	-4
Verre	25	28	13
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	2,7	4	53
Cartons commerçants	4,2	3	-38
Cartouches d'encre et piles (hors déchèteries)	0,1	0	22
Total kg/hab/an	542	581	7

Tableau 4 : Indice de réduction des DMA par rapport à 2010

	2 010	2018	Objectif 2020
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	100	107	90

3. COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte ou à défaut en point de regroupement. Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Evêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

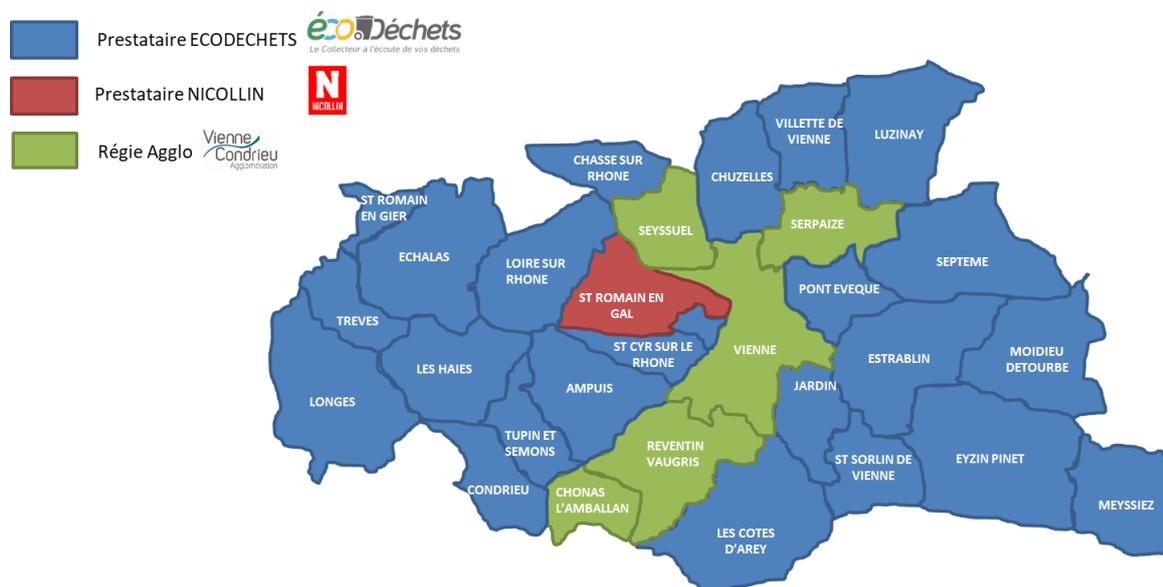
3.1.1 Organisation du service

La répartition régie / privée de la collecte en porte à porte est présentée dans la carte ci-dessous.

Les communes de Chonas-l'Amballan et de Reventin-Vaugris, précédemment collectées par EcoDechets ont été collectées par la régie de Vienne Condrieu Agglomération à compter de Février 2018 pour Reventin-Vaugris et d'Octobre pour Chonas-l'Amballan. Ainsi, 5 communes fin 2018 étaient collectées en régie, représentant plus de 40 % de la population de l'agglomération. Deux prestataires (VEOLIA et NICOLLIN) interviennent sur le périmètre

La collecte des OM en conteneurs enterrés est quant à elle confiée à 100 % à un prestataire (SERNEDE)

Carte 1 : Répartition prestataires/régie collecte porte à porte au 01/10/2018



21 331 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ont été collectées soit **242 kg/hab/an d'Ordures Ménagères** résiduelles en 2018.

Tableau 5 : Tonnage OM résiduelles et évolution 2018/2017

Année	Détails par secteurs	Tonnage
2017	CCRC	3 624,34
	Vienne Agglo	17 322
	Conteneurs enterrés	527,66
	Total	21 473
2018	Vienne Condrieu Agglo	20 584
	Conteneurs enterrés	748
	Total	21 331
	Evolution 2018/2017 en %	-0,7 %

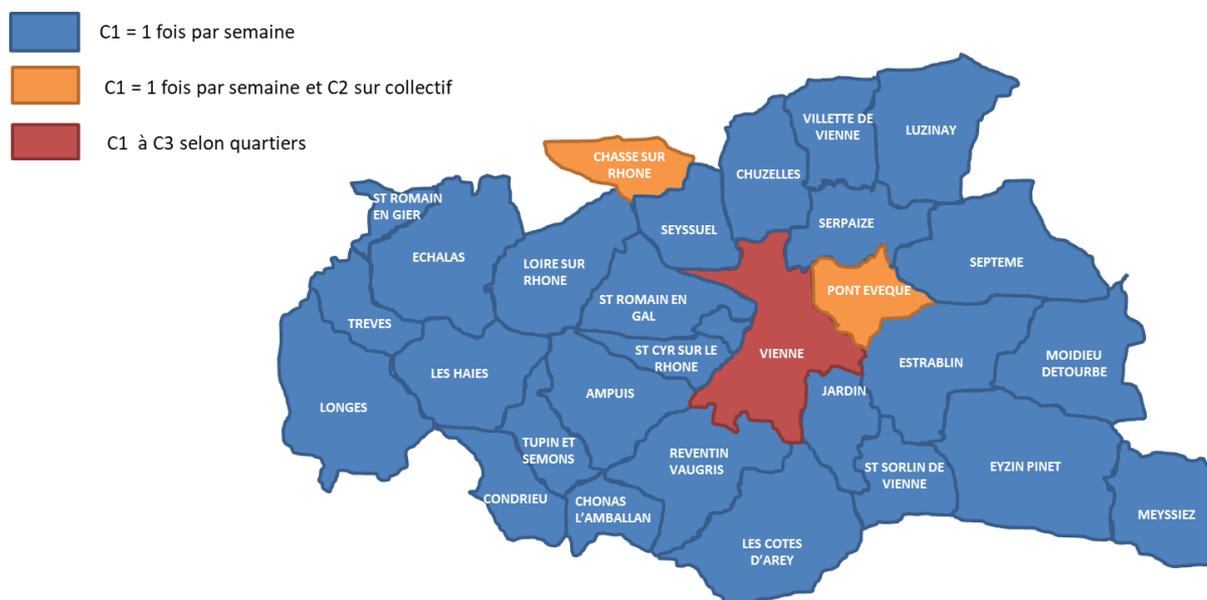
3.1.2 Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône, Pont-Evêque
- 2 à 3 fois par semaine (C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine.

Carte 2 : Fréquence de collecte des ordures ménagères



3.1.3 Moyens

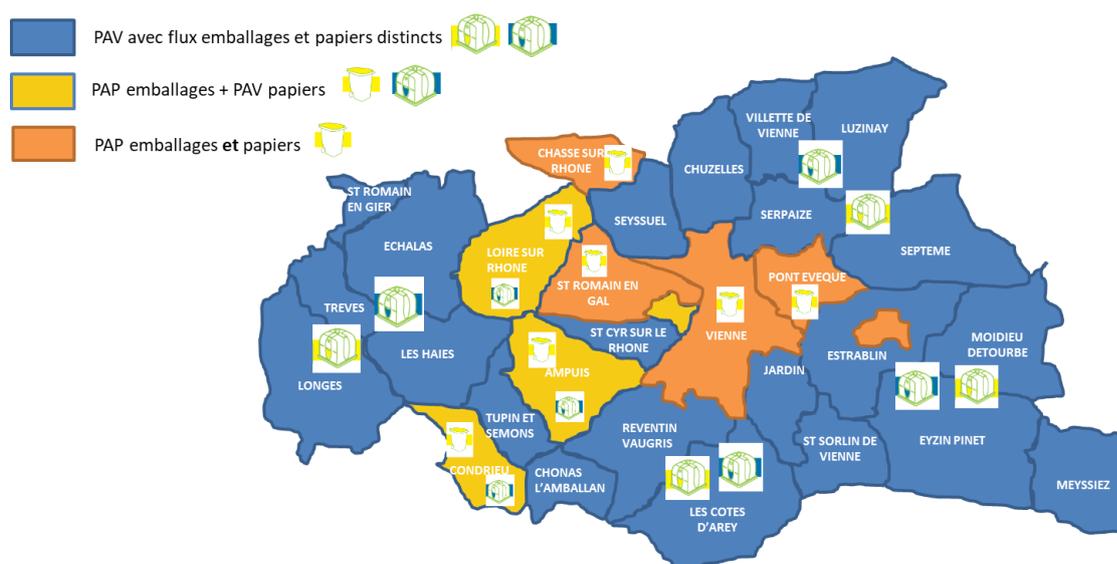
Porte à Porte				Conteneurs enterrés OM
Secteur	Régie agglo	ECODECHET	NICOLLIN	SERNED
Localisation du centre technique	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Saint Fons	Vienne
Équipements y compris véhicule relais	8	8	1	1
Nombre d'agents	24	13	3	2
Contenants	bacs			22 ts implantations

3.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens

Selon le type de matériaux et le secteur, la collecte est effectuée en porte à porte ou en points d'apport volontaire.

Carte 3 : Mode de collecte des emballages/papiers majoritaire



3.2.1.1 Collecte en porte-à-porte

Pour le porte à porte, les consignes pour les bacs jaunes sont distinctes selon l'historique des communes :

- Emballages seuls pour les communes d'Ampuis (centre bourg), Condrieu, Loire sur Rhône et Ste Colombe
- Emballages et papiers, collecte dite « Multimatériaux » pour les communes de Vienne, Pont-Evêque, Chasse-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gal et le bourg d'Estrablin



Seuls, les foyers des zones urbanisées denses sont équipés d'un bac jaune pour les emballages voire les papiers. Cette collecte concerne environ 54 199 habitants sur 8 communes.

Tableau 6 : Communes en porte à porte pour le tri des emballages voir du papier

Commune	Population	Fréquence	Consignes bac jaune	Prestataire
Vienne	29 894	C 1	Emballages et papiers	Régie
Pont-Evêque	5 280	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	ECO DECHET
Chasse-sur-Rhône	6 043	C 0,5 et C1 (collectif)	Emballages et papiers	ECO DECHET
Saint-Romain-en-Gal	1 914	C 0,5	Emballages et papiers	NICOLLIN
Ampuis	2 710	C 0,5	Emballages seuls	ECO DECHET
Condrieu	3 889	C 0,5	Emballages seuls	ECO DECHET
Loire-sur-Rhône	2 538	C 0,5	Emballages seuls	ECO DECHET
Sainte-Colombe	1 931	C 0,5	Emballages seuls	ECO DECHET

C0,5 : collecte tous les 15 jours, C1 : collecte 1 fois par semaine

3.2.1.2 Collecte en silos Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, ainsi que les papiers sur la partie moins urbanisée.

- Sur la rive gauche : La collecte des silos jaunes et bleus, ainsi que des conteneurs enterrés est confiée à la société SERNED. La collecte du verre est effectuée par la société GUERIN.
- Sur la rive droite : La collecte des silos jaunes, bleus et verts est confiée à la société GUERIN.



En 2018, ont été rajoutés 21 silos emballages, 20 silos papiers, 21 silos verre et 3 conteneurs enterrés emballage/papier.

L'état par commune est joint en annexe.

3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers

Tableau 7 : Tonnage et performances de collecte emballages et papiers

	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Evol %	Kg/hab/an 2018	Kg/hab/an 2017	Evol %
Verre	2 459	2 376	3,5	27,9	27,2	2,6
Dont Verre PAV	2 348	2 239	4,9	26,6	25,6	4,0
Emballages et papiers	3 101	3 024	2,6	35,1	34,5	6,0
Papiers seuls	968	957	1,2	11,0	10,9	0,4
Emballages seuls	794	755	5,2	9,0	8,6	4,3
Emballages et papiers	1 339	1 313	2,0	15,2	15,0	1,2

La collecte du Verre est en augmentation de +3,5 % globalement. A noter une augmentation de +4,9 % en provenance des points d'apport volontaire (PAV). Cette évolution s'explique par le rajout de nouveaux points (Cf. 0) et la réduction du périmètre de la collecte des Cafés Hôtels Restaurant (CHR) (cf. 3.4.3)

La collecte des emballages et papiers est également en augmentation de +2,6 %. Cette évolution positive est constatée sur tous les modes de collecte (papiers seuls, emballages seuls ou emballages et papiers en mélange).

3.3 LA COLLECTE SELECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)

A fin 2018, 96 bornes de collecte sont réparties sur l'ensemble du territoire. Durant l'année, 10 bornes ont été rajoutées.

Tableau 8 : Tonnage et ratio de collecte des TLC

Année	Tonnage	kg/hab/an
2017	344,99	3,94
2018	357,93	4,06



Près de 10 kg/hab/an de TLC sont mis sur le marché annuellement en France et 3 kg/hab/an sont collectés sur la région Auvergne Rhône Alpes.

En 2018, c'est **4,06 kg/hab/an** de TLC qui ont été collectés et valorisés sur Vienne Condrieu Agglomération, **niveau de captation au-dessus de la moyenne régionale et en hausse de près de 3 % par rapport à l'année précédente.**

3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MENAGERS (SERVICE FACULTATIF)

3.4.1 La collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères

L'agglomération collecte les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières. De plus, les usagers au-delà de 1000 litres par semaine d'ordures ménagères (et 600 litres par semaine pour le sélectif) font l'objet du dispositif de redevance spéciale.

En 2018, le tarif de redevance est de 0,030 € par litre pour les OM et 0,012 €/litre pour la collecte sélective.

105 redevables étaient assujettis en 2018.

3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne

Une collecte des cartons est organisée par la régie de collecte de l'agglomération le Jeudi matin à partir de 5 heures sur l'hyper-centre de Vienne et quelques voies à fort potentiel commercial. Elle est réservée aux commerçants et est soumise au paiement d'une redevance, au respect des règles de présentation des cartons (bacs ou cartons pliés attachés) et à une limitation des volumes présentés.

Tableau 9 : Tonnage cartons des commerçants

Tonnes	2017	2018	Evolution (%)
Cartons	244	165	-32 %
Moyenne tournée du Jeudi	4,7	3,2	

Le périmètre de la collecte a été réduit en cours d'année d'où la baisse des tonnages pris en charge.

3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne

Un service de collecte du Verre en porte à porte est mis en place pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants. Cette collecte est réalisée une fois par semaine en régie. Cette collecte se réduit progressivement en fonction de la mise en service des conteneurs enterrés. En effet, les CHR dans le périmètre des conteneurs enterrés sont invités à utiliser ces derniers.

Tableau 10 : Tonnage Verre CHR

Tonnes	2017	2018	Evolution (%)
Verre CHR	137,66	110,72	- 19,6 %

3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne

Depuis 2008, la gestion des déchets du marché de Vienne, 2^e marché de France par le nombre de forains, se fait en respect du principe du « marché propre ». Les déchets résiduels sont repris par les forains. Mais les déchets valorisables que sont les cartons et les déchets fermentescibles (végétaux + cagettes) sont déposés dans deux bennes à ordures ménagères en poste sur le marché. Les autres déchets sont ramenés par les commerçants.

Tableau 11 : Tonnage marché forain de Vienne

Tonnage	2017	2018	Evolution (%)
Cartons	63,0	66,7	+ 5,9
Moyenne par marché	1,2	1,3	
Fermentescibles	62,0	64,5	+ 3,9
Moyenne par marché	1,2	1,2	

3.5 LES AUTRES COLLECTES

3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles

L'agglo met en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagés (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur), traités par Collectors.



Une collecte de piles est effective dans les mairies et au siège de Vienne Condrieu Agglomération, dans les déchèteries ainsi que dans certaines écoles.

3.5.2 Collecte des bouchons en plastique

L'Agglo s'est associée à l'Association Bouchons d'Amour / Cœur de Bouchons pour permettre la dépose des bouchons en plastiques dans les déchèteries. Ces bouchons sont ensuite collectés par les bénévoles de l'association. La revente des bouchons par l'association participe au financement de l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, de l'aménagement de l'habitat en matière d'accès, de mobilité, de l'aménagement de véhicule en poste de conduite et de transport. Certaines communes ont également conventionné avec l'association pour une collecte spécifique sur certains de leurs établissements.

3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE

3.6.1 Résorption des points noirs de collecte

Vienne Condrieu Agglomération est engagé dans un plan de résorption des points noirs de collecte, source d'accident pour les équipiers de collecte, comme pour les usagers piétons et automobilistes. Au premier rang des points noirs prioritaires figurent les marches arrière qui sont responsables de plus d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et les usagers. La collecte bilatérale, les voies en pente ou étroites sont, parmi d'autres, des types de points noirs qu'il est nécessaire de traiter.

Le plan de résorption des points noirs de collecte s'est prolongé sur l'ensemble du périmètre, **fin 2018, 73 % des points identifiés ont été traités.**

Tableau 12 : Tonnage marché forain de Vienne

		Points noirs identifiés	Points noirs résolus	%
Ex Vienne Agglo	Fin 2017	121	80	66
	Fin 2018	119	87	73
Ex CCRC	Fin 2017	27	20	74
	Fin 2018	27	20	74
Vienne Condrieu Agglo	Fin 2018	146	107	73

3.6.2 Développement de la collecte du verre

La démarche consiste à établir un diagnostic par commune des besoins d'implantations nouvelles ou de déplacements afin d'assurer une bonne desserte aux usagers et améliorer les performances de collecte. Une fiche est établie par commune servant de support d'échange avec les élus communaux afin de trouver des emplacements adaptés.

Au cours de l'année, 21 nouveaux points verre ont été installés sur le territoire. La démarche de diagnostic a été étendue sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle agglomération et se poursuivra en 2019.

En 2018, 2459 tonnes de verre ont été recyclés, ce qui représente une augmentation de +3,5 % par rapport à l'année dernière.

3.6.3 Conteneurs enterrés

Le déploiement des conteneurs enterrés pour collecter les ordures ménagères, les emballages/papiers, le verre a continué sur Vienne avec **3 nouveaux emplacements**.

Tableau 13 : Nouveaux emplacements enterrés sur Vienne

Lieu	Date de mise en service
Place Saint Louis	30 Janvier 2018
Place Charles de Gaulle	16 Avril 2018
Rue Ponsard	4 Juin 2018

Dans le cadre d'une opération de réaménagement de centre-bourg, des conteneurs enterrés destinés aux déchets recyclables (emballages, papiers, verre) ont été implantés place de l'Eglise à **Chuzelles**.

3.7 INDICATEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les données par flux et leur évolution

Tableau 14 : Synthèses tonnage, ratios des déchets collectés

	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Evol %	Kg/hab/an 2018	Kg/hab/an 2017	Evol %
OMr	21 331	20 946	1,8	241,8	239,3	1,0
Verre	2 459	2 376	3,5	27,9	27,2	2,6
Verre PAV	2 348	2 239	4,9	26,6	25,6	4,0
Verre CHR	111	138	- 19,6	1,3	1,6	-20
Emballages et papiers	3 101	3 024	2,6	35,1	34,5	6,0
Papiers seuls	968	957	1,2	11,0	10,9	0,4
Emballages seuls	794	755	5,2	9,0	8,6	4,3
Emballages et papiers	1 339	1 313	2,0	15,2	15,0	1,2
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	358	345	3,8	4,1	3,9	2,9
Piles et cartouches	7,9	7,8	1,0	0,1	0,09	0,2
Cartons commerçants Vienne	165	244	-32,3	1,9	2,8	-32,8
Marchés forains Vienne	131	125	5,0	1,5	1,4	4,1

4. DECHETERIES

4.1 RESEAU ET MODE D'EXPLOITATION

4.1.1 Les déchèteries fixes

Vienne Condrieu agglomération dispose d'un réseau de **5 déchèteries**.

Tableau 15 : Adresse déchèteries fixes et mode d'exploitation

Déchèterie de	Adresse	Mode d'exploitation
Vienne Sud	Saint-Alban-les-Vignes ZI l'Abbaye 38200 Vienne	Régie agglo
Pont-Evêque	38780 Pont-Evêque	Régie agglo
Chasse-sur-Rhône	Route de Communay 38670 Chasse-sur-Rhône	Prestataire (SERNEDE)
Villette-de-Vienne	Chemin du Maupas 38200 Villette-de-Vienne	Régie agglo
Ampuis	Impasse du stade 69420 Ampuis	Prestataire (NICOLLIN du 01/01 au 30/09, SERNEDE depuis le 01/10)

4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès

Les habitants ont accès à la **compostière d'Eyzin-Pinet**, gérée par la société Agro Compost, dans le cadre d'un marché avec l'agglomération, pour déposer leurs **déchets verts**.

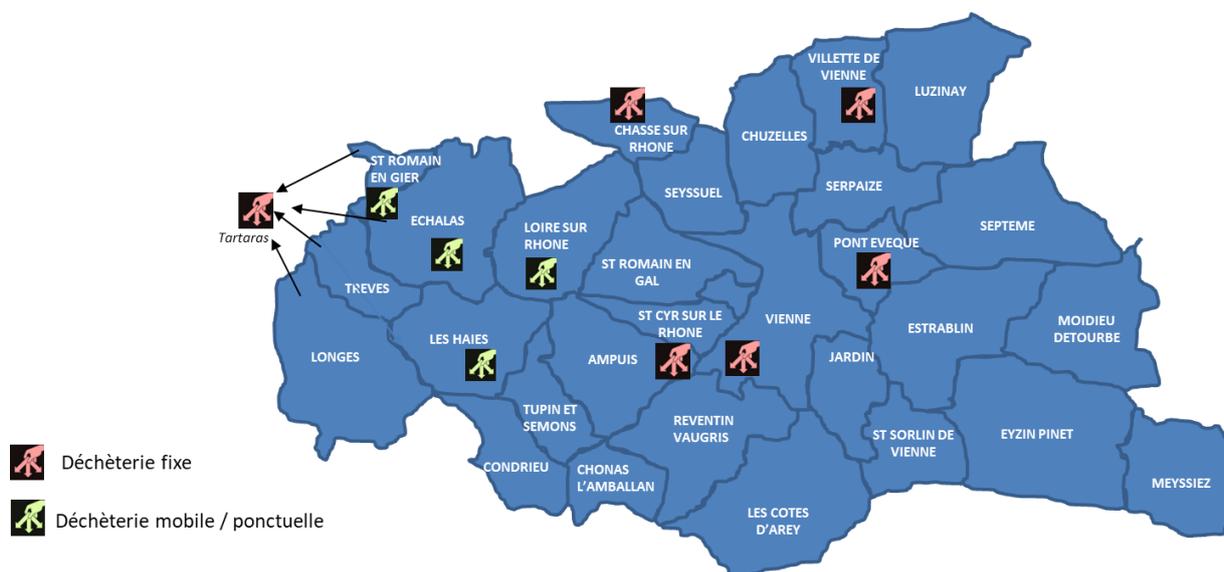
Les habitants d'Echalas, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier ont également **accès à la déchèterie de Tartaras** dans le cadre d'une convention avec Saint Etienne Métropole.

Enfin, un **service de déchèterie mobile** est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes. Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Echalas, Les Haies, Longes, Trèves et Saint-Romain-en-Gier.

Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers. Ainsi en 2018, des bennes et un gardiennage ont été mis en place 2 samedis dans l'année sur chacune des communes.

4.1.3 Déchèteries : carte de synthèse

Carte 4 : Situation des déchèteries fixes et mobiles



4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCES

4.2.1 Horaires d'ouvertures

Les déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 selon les horaires suivants

Tableau 16 : Horaires des déchèteries

Déchèterie de	Horaires	
Ampuis	Lundi :	8h30-12h et 14h - 18h30
	Mardi au vendredi :	14h - 18h30
	Samedi :	8h30-12h et 14h - 18h30
Chasse-sur-Rhône	Lundi au Vendredi :	9h-12h et 14h - 18h
	Samedi :	9h - 18h
Pont-Evêque Vienne Sud Villettes-de- Vienne	Lundi au Samedi :	8h-12h et 13h30 -18h

4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès

Les déchèteries acceptent de nombreux matériaux qui ne peuvent ou ne doivent pas être pris en charge simultanément avec les ordures ménagères en raison de leur toxicité ou leur volume :

- **Déchets valorisables** : cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, plâtre (sur Ampuis), gravats, métaux, bois.

- **Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement** : Déchets d'équipements électriques Electroniques (dit D3E), Déchets dangereux spécifiques (huiles, batteries, piles, ampoules...) et également les déchets d'activité à risque infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement)¹.
- **Autres déchets volumineux** dits encombrants.

Les déchèteries **sont ouvertes aux particuliers** résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération sur présentation **d'une carte d'accès** disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers.

Dans le cadre de l'harmonisation des déchèteries suite à la fusion, les **limites de quantité ont été revues au 1^{er} Juillet 2018**.

L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités présentées dans le tableau suivant :

Tableau 17 : Limite dépôt particulier par type de flux

Nature des déchets	Dépôt journalier maximum	Dépôt hebdomadaire maximum
Gravats	Jusqu'à 2 m ³	3 m ³
Métaux		
Objets encombrants		
Bois classe B		
Plâtre (Ampuis uniquement)		
Déchets verts*	Jusqu'à 3 m ³	6 m ³
Huile de friture	Jusqu'à 20 litres	20 litres
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres	10 litres
Peinture, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires,...etc. Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires... produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 20 litres	30 litres
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	5 unités	5 unités
Tubes fluorescents ou néons	Jusqu'à 5 unités	10 unités
Pneumatiques (campagnes ponctuelles)	4 unités	4 unités

* Dans le cadre du marché des déchets verts avec la société Agro-compost (**compostière d'Eyzin-Pinet**), les apports des particuliers directement sur le site sont possible. Ils sont autorisés **jusqu'à 500 kg par apport dans la limite de 3 tonnes par an** sur présentation d'une carte de déchèterie. Au-delà, les particuliers payent le droit à dépôt directement au prestataire en charge de la plateforme.

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) **sont autorisés à déposer les déchets sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif** ci-dessous. Ces conditions concernent également les entreprises qui ne sont pas implantées sur le territoire mais qui y travaillent dans le cadre de la charte départementale signée.

¹ Les DASRI sont également aujourd'hui pris en charge dans de nombreuses pharmacies. Cf. liste des points sous : www.dastri.fr

Tableau 18 : Conditions techniques et financières d'accueil des non ménagers

Type de déchets	1 ticket (12 € TTC)	1 ticket supplémentaire	Dépôt journalier maximum autorisé
Gravats	Jusqu'à 0.5 m ³	Par tranche de 0.5 m ³ supplémentaire	2 m ³
Objets encombrants			
Bois classe B	Jusqu'à 1 m ³	Par tranche de 1 m ³ supplémentaire	2 m ³
Déchets verts			3 m ³
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres		
Déchets dangereux spécifiques (peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires... produits de laboratoire et non identifiés)	Jusqu'à 3 litres	Par tranche de 3 litres kg supplémentaires	20 litres
Métaux, cartons, huile de friture, lampes-néons	Gratuit		

4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie (pneus, réemploi)

4.2.3.1 Collecte des pneus

Afin de répondre à la demande des usagers de dépôts de pneus usagés, des campagnes de collecte ponctuelles de pneus ont été réalisées sur 3 des 5 déchèteries de Vienne Condrieu (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne)

4.2.3.2 Collecte EMMAUS

Dans le cadre d'une convention établie avec l'Association Emmaüs de Vienne, des permanences d'Emmaüs se déroulent chaque mercredi de 14h à 17h sur la déchèterie de Pont-Evêque et le samedi de 14h à 17h sur la déchèterie de Vienne.

Les compagnons réceptionnent les dons (livres, meubles, jouets, vaisselle...)

4.3 INDICATEURS

4.3.1 Fréquentation

Tableau 19 : Fréquentation par site et évolution

	Ampuis	Chasse-sur-Rhône	Pont-Evêque	Vienne	Villette-de-Vienne
Nombre de passage en 2018	31 477	44 576	95 490	50 296	53 237
Evolution 2018/2017 %	-9.5 %	nc	+ 12 %	+9.8 %	+ 13.7 %

4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation

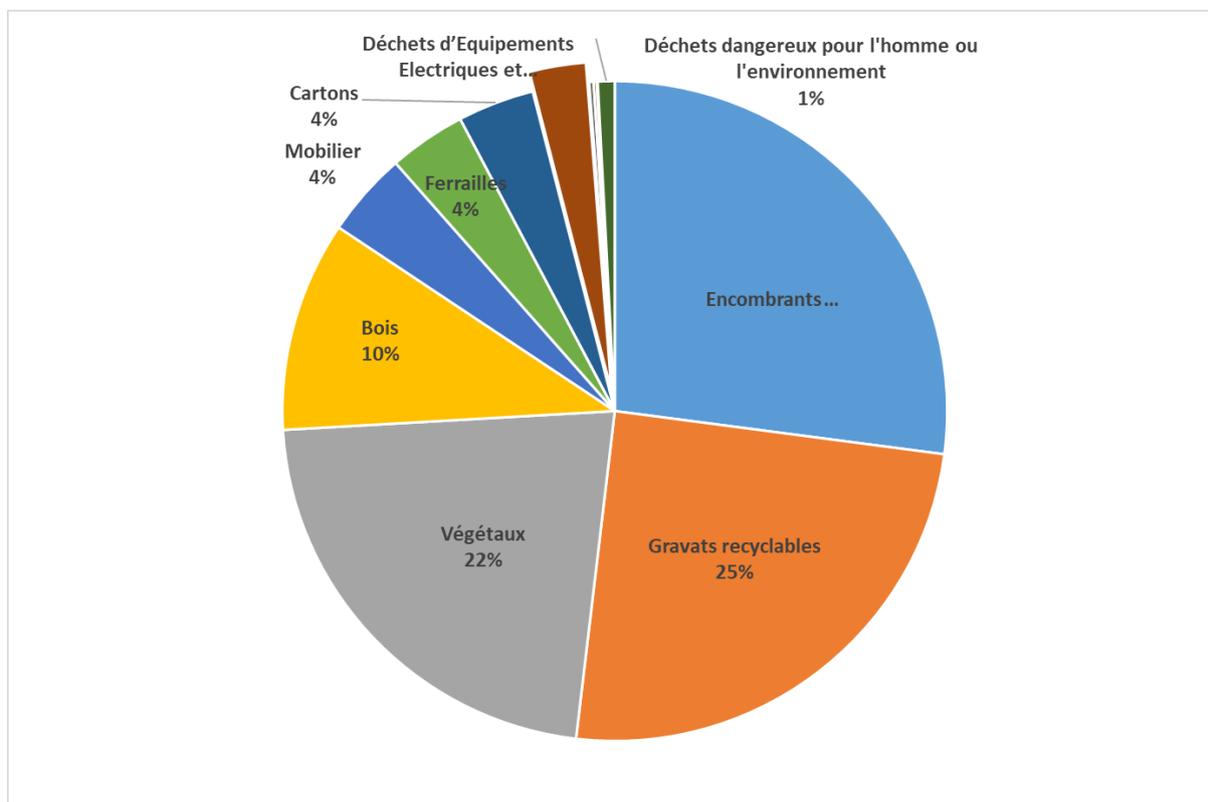
Tableau 20 : Tonnage par matériau et répartition par filière

Type de déchets	Tonnage			Répartition par filière en tonnes		
	2017	2018	Evolution 2018/2017 en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Principaux flux						
Encombrants	5 707	5 778	1,2	577		5 201
Gravats recyclables	4 926	5 283	6,8	5 283		
Végétaux	4 957	4 740	-4,6	4 740		
Bois	1 880	2 198	14,5	2 198		
Mobilier	812	884	8,1	610	248	27
Ferrailles	800	802	0,2	802		
Cartons	757	794	4,7	794		
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	592	585	-1,2	445	52	88
Plâtre (Ampuis)	45	46	2,2	46		
Pneumatiques	48	32	-50,0	32		
Capsules Nespresso	nc	10,2	nc	10		
Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement						
Déchets dangereux	124	127	2,4		127	
Huiles minérales	34	32	-5,6	1	31	
Piles	4	7	40,3	5	2	
Huiles alimentaires	3	4	27,0	4		
Lampes et néons	3	3	13,3	3	0	
Cartouches d'encre	1	1	17,6	1		
Radiographies	> 0,136	0,6	nc	1		
Déchets d'activité de soin	>0,119	0.35	nc		0.35	
Autres flux						
Plâtre (Ampuis)	45	46	2,2	46		
Pneumatiques	48	32	-50,0	32		
Capsules Nespresso	nc	10,2	nc	10		
Total	20 692	21 327	3,0	15 552	459	5 316
Répartition en %				73	2	25
Total hors gravats	14 985	15 549	3,6	14 975	459	5 316
Répartition en % en excluant les gravats				96	3	34

Les tonnages globaux ont augmenté de 3,6 % par rapport à l'année précédente malgré la baisse des végétaux (-4,6%), des D3E (-1,2 %) et des pneumatiques (-50 %). En effet, tous les autres flux sont en augmentation notamment le bois (+14,5 %), le mobilier (+8 %) les gravats (+6,8 %).

C'est ainsi en **moyenne 242 kg/hab/an** qui sont pris en charge sur les déchèteries.

Graphique 1 : Répartition par matériau des principaux flux pris en charge en déchèterie



3/4 des déchets pris en charge font l'objet d'une valorisation, majoritairement sous forme de matière.

4.3.3 Analyse des performances par matériau

Mobilier dit Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA)

Le gisement annuel mis sur le marché est de plus de 36 kg/hab/an. Le taux de captation par l'éco-organisme en charge des DEA ménagers (ECOMOBILIER) est de près de 14 kg/hab/an en France.

A ce jour, seuls 3 des 5 sites (Ampuis, Vienne, Villette-de-Vienne) sont équipés d'une benne dédiée faute de place disponible. Néanmoins, Vienne Condrieu Agglomération avec **10 kg/hab/an capté en déchèteries** se situe dans la moyenne régionale.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Le gisement de D3E ménagers est estimé à plus de 20 kg/hab/an.

Le niveau de captation sur les déchèteries de Vienne Condrieu de **6,6 kg/hab/an est inférieur à la moyenne régionale (environ 10 kg/hab/an).**

Tous les sites sont équipés sauf celui de Chasse-sur-Rhône. Le volume collecté est en nette baisse sur Ampuis (-10 %) et en hausse sur la déchèterie de Vienne. Cette réalité est très liée aux vols constatés sur les sites et aux démarches de sécurisation mises en œuvre.

Déchets Dangereux.

1,4 kg/hab/an sont collectés sur les déchèteries, chiffre nettement supérieure à la moyenne France pour les déchets dangereux spécifiques (DDS) de 0,5 kg/hab/an.

4.4 FAITS MARQUANTS DECHETERIE

Incidents :

L'année a été marquée par à plusieurs incidents de différentes natures :

- Un accident du travail en Mai 2018 sur la déchèterie de Pont-Evêque. Lors d'une aide au déchargement d'un encombrant (chaudière), l'agent s'est fait mal au dos. Pour mémoire, le gardien n'a pas pour mission d'aider au déchargement.
- **Inondation en Juin 2018 sur la déchèterie de Vilette-de-Vienne**
- Un accident blessant un usager en Novembre 2018 sur la déchèterie d'Ampuis. Lors du retrait d'une benne, cette dernière a emporté deux remorques positionnées en haut de quai et un usager a été blessé (jambes compressées). Par suite, les protocoles de sécurité ont été complétés et l'étude pour l'installation de gardes corps réglementaires enclenchée pour réalisation en 2019.
- La découverte de paratonnerres sur la déchèterie de Pont-Evêque en décembre 2018 avec déclenchement du portique de radioactivité sur l'exutoire ferrailles à Reventin-Vaugris. Les pompiers ont été mobilisés et une enquête engagée.

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT

5.1 POST-EXPLOITATION CET

Pour mémoire, un site d'enfouissement situé au Sud de Vienne, secteur St Alban a été créé en 1968 et a fait l'objet d'extension en 1986 et en 2000. Le site a arrêté l'accueil des déchets ménagers en 2009 et a cessé ses activités en 2014. Il a fait l'objet de travaux de réhabilitation post exploitation en 2016 et 2017. Ce site a été géré par un syndicat (SYVROM), dissolu en 2018 suite au regroupement de Vienne Agglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC)

Vienne Condrieu Agglomération assure le suivi post-exploitation du site (suivi de 30 ans portant jusqu'en 2034) :

- Gestion des eaux, analyse des eaux et lixiviats
- Gestion et contrôle du biogaz produit
- Entretien de la couverture végétale
- Suivi de la tenue des ouvrages notamment inspection des galeries souterraines

Photo galerie



5.2 TRANSFERT

L'Agglo gère un quai de transfert de déchets ménagers à la limite des communes de Vienne et Reventin-Vaugris situé sur l'ancien site d'enfouissement de St Alban.

L'installation comporte 2 quais de vidages pour 2 semi-remorques à fond mouvant en cours de remplissage, et un espace pour 1 semi-remorque en attente soit une capacité d'accueil de 270 m³ de déchets. Le site est utilisé pour le transfert de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire. En 2018, **4420 bennes à ordures ménagères ont été accueillies au quai** soit 21 282 tonnes vidées avant transfert et traitement.

Le site est exploité en régie. Le transport des semi-remorques est quant à lui réalisé par un prestataire. Le marché actuel est confié à la société MAUFFREY.

5.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

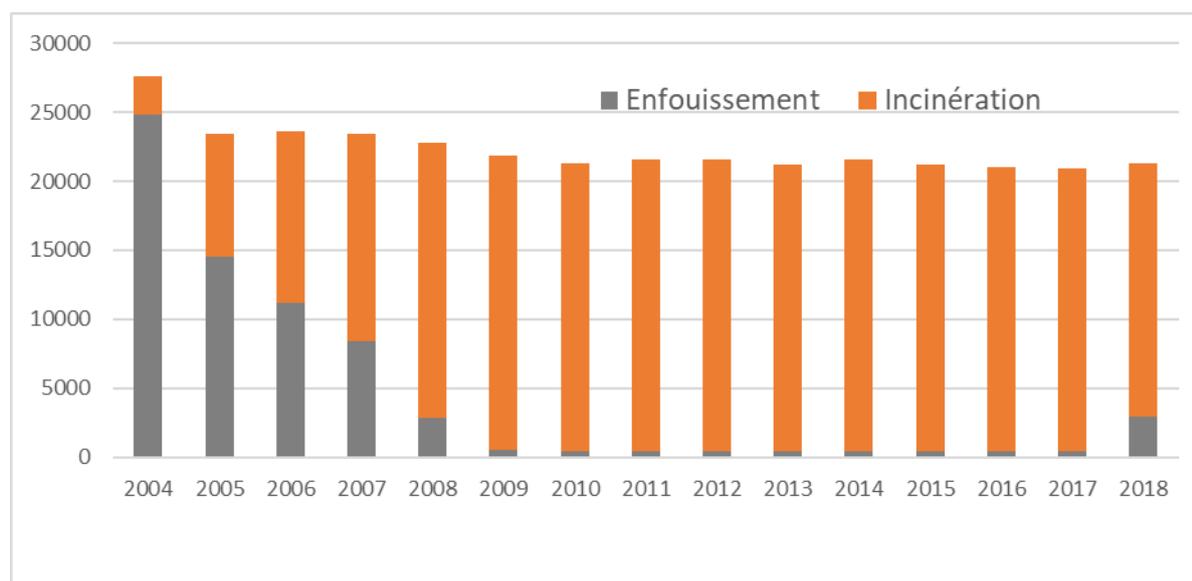
Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été effectué sur les sites suivants :

Tableau 21 : Destination des Ordures ménagères

Lieu	Adresse	Tonnage 2018
Usine d'incinération TREDI	ZI Portuaire, 519 Rue Denis Papin, Salaise-sur-Sanne,	16 407
Usine d'incinération SITOM Nord Isère, exploitée par VEOLIA	Avenue des Frères Lumières, Bourgoin Jallieu	2020
Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano biologique puis stockage)	113 chemin des Carrières, Lieudit les Burettes, Penol	134 (dans le cadre de la convention transférée par la commune de Meyssiez)
Centres de stockage de délestage	Suez à Donzères, Coved à Roussas, Veolia à Chatuzanges	2 767

Ainsi **86.40 %** des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.

Graphique 2 : Mode de traitement des Ordures Ménagères et évolution depuis 2004- en tonnes



5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES

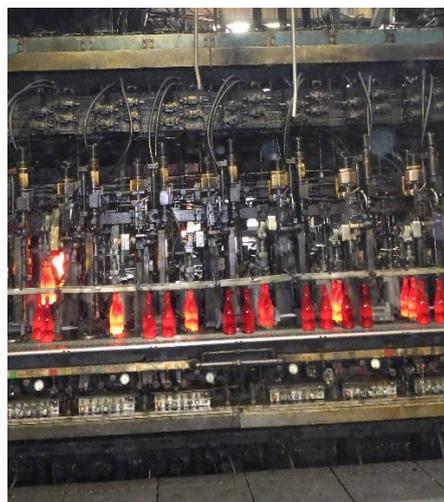
5.4.1 Le verre

En début d'année 2018, le verre suivait deux filières distinctes selon le périmètre géographique :

- Rive droite : prise en charge par O-I Manufacturing 7 en Ardèche (IPAQ, Les Veaux, 07170 Lavilledieu)
- Rive gauche : prise en charge par Verrallia dans la Loire (Verrerie de St Romain le Puy)

Suite au renouvellement du contrat de reprise du verre, l'ensemble du périmètre suit la même filière après collecte :

- prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à St Fons (69)
- pré-traitement sur le site Sibelco à Andrezieux Bouthéon (rue André Richard 42160)
- traitement sur la verrerie VERALLIA à St Romain le Puy (42 610)



Recyclage en verrerie

Pour mémoire, **28 kg/hab/an de Verre** ont été valorisés en 2018. Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités semblables.

5.4.2 Emballages, papiers

Deux centres de tri sont utilisés :

- PAPREC pour les apports de la rive gauche
- NICOLLIN pour la rive droite.

Les déchets après tri sont valorisés par différents repreneurs.

Tableau 22 : Repreneurs emballages / papiers

NATURE	FILIERE DE REPRISE
Cartons	Delauzun, ZI Verenay, 69420 Ampuis Revipac : Emin Leydier, 573 Chemin des Ortis 26240 Laveyron
Aluminium	Regeal Affimet, Avenue du Vermandois, BP80419, 60204 Compiègne
Papier	Norske Skog, Route Jean Charles Pellerin, ZI3, BP109, 88194 Golbey
Acier	Arcelor Mittal, 13270 Fos-Sur-Mer
Plastiques (emballages)	Valorplast, 14 Rue de la République, 92800 Puteaux
Briques alimentaires	Revipac : Lucart SAS 10 Rue Maurice Mougeot, BP35, 88600 Laval sur Vologne
Refus de tri ^{2*}	ISDND, Route de la Bruyère, 03300 Cusset (319t rive gauche) ISDND, Chemin de Mouchon 38110 Cessieu (21t rive droite)

² Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire, alors qu'ils ne sont pas recyclables

Sur les 3100 tonnes d'emballages et papiers collectés en 2018, 340 tonnes de refus ont été enfouis soit **un taux de refus moyen de 11 %** tous flux confondus.

Ont été réellement valorisés en 2018 (source : tonnages expédiés et repris par les repreneurs) :

- 19,3 kg/hab/an de papiers et 0,9 kg/hab/an de gros de magasin

- 11,4 kg/hab/an d'emballages (dont 6,2 kg de cartonnettes, 0,8 kg de briques alimentaires, 1 kg d'acier/alu, 3,3 kg de PET et PEHD)

Ainsi au global 39,4 kg/hab/an d'emballages incluant le verre et 20,2 kg/hab/an de papiers et gros de magasin ont été valorisés. Le niveau pour les papiers est proche de la moyenne régionale mais la valeur pour les emballages est nettement inférieure à la moyenne régionale.



Balle pour papeterie

5.4.3 Textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC)

Les textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) sont triés par Le Relais 42, Entreprise à but socio-économique, ZA du Planil, Rue de l'Europe, 42410 **Pélussin**.

Ces matériaux même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières. Les débouchés sont en cours d'évolution avec la création de produits nouveaux : une gamme d'isolant thermique et acoustique (dit « Metisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...



5.5 VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DECHETERIES

Tableau 23 : Filière de reprise matériaux issus des déchèteries

NATURE	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/10/2018 au 31/12/2018
Encombrants	Rhône Environnement 99 Route de Brignais, 69230 Saint-Genis-Laval, Serdex – 20 rue de Fos-sur-Mer 69007 Lyon	Delauzun Soviri – Zone Industrielle le Verenay, 69420 Ampuis
Végétaux	Agro Compost D38, 38780 Eyzin-Pinet	
Métaux (Ferreux)	Derichebourg Route du Barrage, 38121 Reventin-Vaugris	
Cartons	Emin Leydier 573 Chemin des Ortis 26240 Laveyron et Delauzun ZI Verenay, 69420 Ampuis	
Gravats recyclables	Trigenium – Delauzun Zone Industrielle Verenay, 69420 Ampuis	Delauzun Soviri – Zone Industrielle le Verenay, 69420 Ampuis
Cartouches d'encre	COLLECTORS Route de Ravel Zone Industrielle Les Platières 69 440 MORNANT CONIBI 47 Allée des Impressionnistes, ZI Paris Nord 2, BP 56418 VILLEPINTE	
Bois	Eco3Bois , 2 chemin du Génie 69200 Vénissieux	
Huiles moteur	FAURE 373 Z.A. la Noyerée 1, 38200 Luzinay	
Huiles végétales	OLEOVIA Zi de Petite Synthe rue Van Cauwenberghe 59640 Dunkerque	
Filières avec Eco-organismes		
DEEE	OCAD3E 17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris 16	
Lampes et néons	Recylum 17 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris	
Meubles	Eco-Mobilier 50 Avenue Daumesnil, 75012 Paris	
Déchets dangereux	Tredi 519 Rue Denis Papin, 38150 Salaise-sur-Sanne Eco. DDS 117 avenue Victor Hugo – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	

Tableau 24 : Filière de reprise matériaux autres collectes connexes aux déchèteries

NATURE DU DECHET	FILIERES DE REPRISE
Les cartouches et piles	Corepile 17 Rue Georges Bizet, 75016 Paris
Pneumatiques filières	ALIAPUR 71 cours Albert Thomas 69003 Lyon
Pneumatiques Hors filières	COPREC 140 Route de Saint-Bonnet-de-Mûre, 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu
Bouchons plastiques	Bouchons d'amour 10, Place Auguste Perret Malissol 38200 VIENNE

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX

6.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit un objectif de **diminution** des déchets non dangereux non inertes **mis en décharge de 30 % entre 2010 et 2020** et de 50 % entre 2010 et 2025.

En 2010, 6 492,1 tonnes (encombrants de déchèteries et part ordures ménagères résiduelles) ont été enfouies sur le périmètre des communes de l'actuelle Vienne Condrieu Agglomération.

7 246,2 tonnes ont été enfouies **en 2018** (5315 t issus des déchèteries et 2767 t des ordures ménagères). Cela représente une **augmentation de +10,4 % par rapport à 2010**. Cette situation éloignée de l'objectif s'explique par une part délestage en enfouissement des Ordures Ménagères importante comme en témoigne le Graphique 2.

6.2 OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA VALORISATION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de **55 % en 2020** et 65 % en 2025.

40 % des déchets non dangereux non inertes pris en charge par l'agglomération font l'objet d'une valorisation matière ou organique **en 2018**. Ce taux de valorisation atteint 81 % si on tient compte de la valorisation énergétique.

Au global 83 % des déchets pris en charge par l'agglomération ont fait l'objet d'une valorisation

Tableau 25 : Bilan global tonnage 2018, filières et taux de valorisation

Collecte	2018	Répartition en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Déchèteries	21 327	42	15 552	459	5 316
Compostage (hors déchèteries)	2 414	5	2 414		
Ordures ménagères	21 331	42		18 428	2 903
Emballages Papiers	3 101	6	2 761		340
Verre	2 459	5	2 459		
Textiles, Linges deMaison, Chaussures	358	0,7	347		11
Cartons commerçants	232	0,5	232		
Cartouches d'encre et piles (hors déchèteries)	8	0,0	6	1	1
Total (t)	51 229	100	23 771	18 888	8 570
Répartition en % au global			46,4 %	36,9 %	16,7 %
Total (t) hors inertes et hors dangereux	45 772		18 473	18 728	8 570
Répartition en % part hors inertes et dangereux			40,4 %	40,8 %	18,7 %

INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du compte administratif. Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre. Aussi, en parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'Ademe et reconnue au niveau national appelée « comptacout » est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année et leur ventilation par type de déchets.

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES

Tableau 26 : Liste des principaux marchés confiés à des entreprises

Secteur	Objet du marché	PRESTATAIRE	Date début du marché	Date fin du marché	Dépenses 2018 en € TTC (source CA)
Pré-collecte	M14-025-Fournitures de bacs de collecte et de pièces détachées	CITEC	01/04/2014	31/03/2018	110 223,41
	M18-025-Acquisition de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers	PLASTIC OMNIUM	08/12/2015	07/12/2018	14 797,80
	M18-013-Fourniture, livraison et mise en place de colonnes en AV pour la collecte du verre, JRM et emballages	SNN ECO	28/11/2016	27/11/2019	35 574,00
	M17-050-Fourniture et livraison de conteneurs aériens de CS en AV	CITEC	23/08/2017	22/08/2019	123 520,91
	M17-075-Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des OM, emballages, JRM et du verre	ASTECH	28/12/2017	27/12/2021	73 791,17
	M16-105-Lavage et désinfection des silos aériens de collecte sélective	APA	02/01/2017	01/01/2020	15 820,80
Collecte	M14-109-Collecte des emballages, JRM, verres et OM en AV	SERNED	01/01/2015	30/06/2019	366 910,86
	M15-012-Collecte des déchets ménagers en PAP	ECO-DECHETS	01/04/2015	30/06/2019	905 018,64
	M15-013-Collecte des déchets ménagers en PAP	NICOLLIN	01/04/2015	30/06/2019	56 865,22
	M18-027-Collecte et transport des OM et emballages en PAP	ECO-DECHETS	01/03/2017	30/06/2019	372 662,15
	M18-032-Collecte des emballages et JRM en AV	GUERIN	06/02/2015	30/06/2019	50 808,99
	M18-033-Collecte du verre en AV	GUERIN	06/02/2015	30/06/2019	20 751,69
Déchèteries	M13-109-Mise à disposition de bennes amovibles pour bras hydrauliques... jusqu'aux installations de traitement	SUEZ-SITA	01/01/2014	31/08/2018	387 077,26
	M13-110-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchèteries-encombrants	RHÔNE ENVIRONNEMENT	01/01/2014	31/03/2018	197 865,69
	M13-112-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchèteries-gravats recyclables	TRIGENIUM	01/01/2014	31/08/2018	29 575,67
	M13-113-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchèteries-déchets végétaux	AGRO-COMPOST	01/01/2014	31/08/2018	172 788,16
	M13-129-Gestion haut de quai déchèterie Chasse	SERNED	02/01/2014	31/08/2018	55 285,99
	M15-029-Collecte des déchets dangereux hors filière ECO-DDS	TREDI	04/05/2015	03/05/2018	27 162,29
	M18-030-Gestion de la déchèterie d'Ampuis	NICOLLIN	01/03/2015	31/08/2018	172 194,97
	M18-081-traitement des déchets des déchèteries-encombrants	SERDEX	28/03/2018	27/08/2018	306 541,30
Transfert / transport	SYV16-01-Chargement et transport des déchets ménagers et assimilés (concerne les Omr)	MAUFFREY	09/02/2016	08/02/2020	182 381,89
Traitement	M18-067-Incineration des déchets ménagers et assimilés	TREDI	01/04/2018	31/03/2023	1 471 293,03
	M15-064-Tri des emballages ménagers, JRM et reprise des JRM issus de la CS	PAPREC	18/01/2016	17/01/2020	281 659,11
	M15-063-Tri des emballages ménagers, JRM et reprise des JRM issus des PAV	DELAUZUN	18/01/2016	17/01/2020	33 845,89
	M18-028-Tri et conditionnement des EMB, JRM et cartons	NICOLLIN	22/02/2017	21/02/2021	64 573,12

8. LES DEPENSES

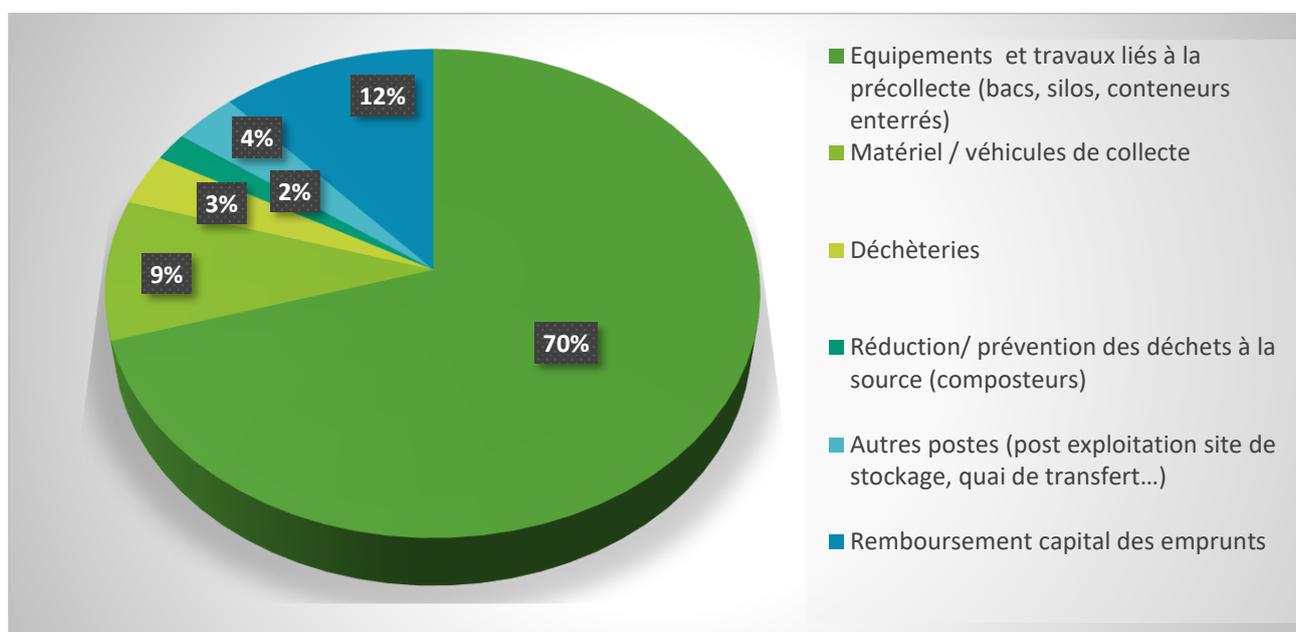
8.1 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **931 496 €** en 2018 comprenant principalement :

- 741 978 € pour les équipements et travaux liés à la précollecte (bacs, silos, conteneurs enterrés) :
 - 443 442 € pour les conteneurs enterrés
 - 136 423 € pour l'acquisition et le renouvellement des bacs
 - 162 113 € pour l'acquisition, le renouvellement et l'aménagement des silos d'apport volontaire
- 97 564 € pour le matériel de collecte (acquisition et réparation des véhicules régie)
- 35 790 € de dépenses pour les déchèteries :
- 19 610 € pour la réduction/ prévention des déchets à la source avec l'acquisition des composteurs
- 36 554 € les autres postes dont les travaux post-exploitation du site de stockage et le quai de transfert de St Alban

Le remboursement du capital des emprunts s'élève quant à lui à 122 727 €

Graphique 3 : Répartition des investissements en 2018



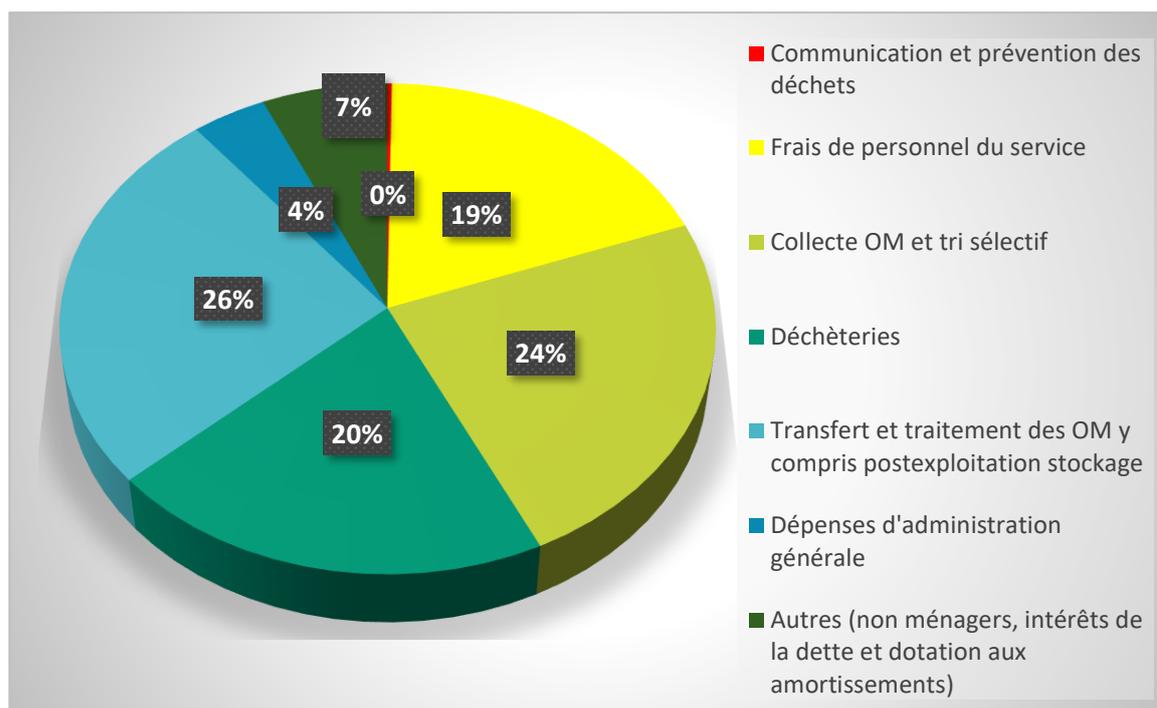
8.2 FONCTIONNEMENT

Les dépenses du service s'établissent à **10 073 373 €**.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 2 608 122 € pour le transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post exploitation de l'installation de stockage de St Alban
- 2 374 067 € pour la collecte des OM, la collecte et le tri sélectif dont 1 297 368 € pour les prestations collecte OM et
- 2 065 364 € liés aux déchèteries
- 1 921 856 € de charges de personnel
- 402 100 € de frais d'administration générale dont 119 079 € part de personnel (comprend part des services ressources RH, communication, informatique, commande publique...et des locaux)
- 701 864 € autres dépenses (non ménagers, intérêts de la dette et dotation aux amortissements)

Graphique 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2018



9. LES RECETTES

9.1 TEOM

Dans le cadre de la fusion et compte tenu de l'hétérogénéité des modes de financement du service (financement complet du service par la TEOM pour le périmètre ex Vienne Agglo avec taux réduit sur Saint-Romain-en-Gal qui avait une installation de stockage jusqu'en 2017, REOM pour Meyssiez, financement uniquement de moitié par la TEOM pour le périmètre ex CCRC), un zonage spécifique a été mis en place.

8 913 550 € ont été perçues au titre de la TEOM. Pour mémoire, cette Taxe appelée « Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères » couvre en fait l'ensemble des dépenses du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Tableau 27 : Taux de TEOM 2018

Zonage / communes concernées	Taux TEOM en 2018 en %	Commentaires
1-Communes de l'Isère	9,71 %	Y compris Meyssiez
2- Saint-Romain-en-Gal	6,31 %	Harmonisation à la hausse progressive (en 4 ans) du taux suite fermeture du site stockage
3- Communes du Rhône	8 %	Lissage sous 2 ans pour Condrieu (6 % en 2018)

9.2 LES REDEVANCES

Elles permettent de mieux équilibrer le service entre les différents utilisateurs et de prendre en compte les producteurs non ménagers :

- **La redevance spéciale** : elle concerne toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglomération le soin d'éliminer les déchets assimilés aux déchets ménagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'OM. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire. En 2018, il était fixé à 0,030 € par litre pour les OM et 0,012 €/litre pour la collecte sélective.
- **La redevance pour la collecte des cartons** pour les professionnels de Vienne (48€TTC par an).
- Les tickets déchèteries pour l'accès des professionnels aux déchèteries

Le montant total de ces redevances s'élève à **365 567 € en 2018**.

9.3 LES SOUTIENS DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATERIAUX

Le dispositif de REP (Responsabilité Elargie du Producteur) en France se traduit par la mise en place de plusieurs Eco-organismes agréés par l'Etat. Le principe est celui d'une contribution à l'achat du produit par le contribuable ou par le metteur sur le marché qui est collecté par l'Eco-organisme. Celui-ci participe à l'élimination des déchets en apportant un soutien financier aux collectivités qui assurent la prise en charge de ces déchets. L'Eco-organisme le plus ancien et connu est Eco-Emballages, aujourd'hui CITEO, agréée pour les papiers et les emballages. Mais d'autres Eco-organismes se sont développés (OCAD3E pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux, ECOMOBILIER pour les meubles, ...)

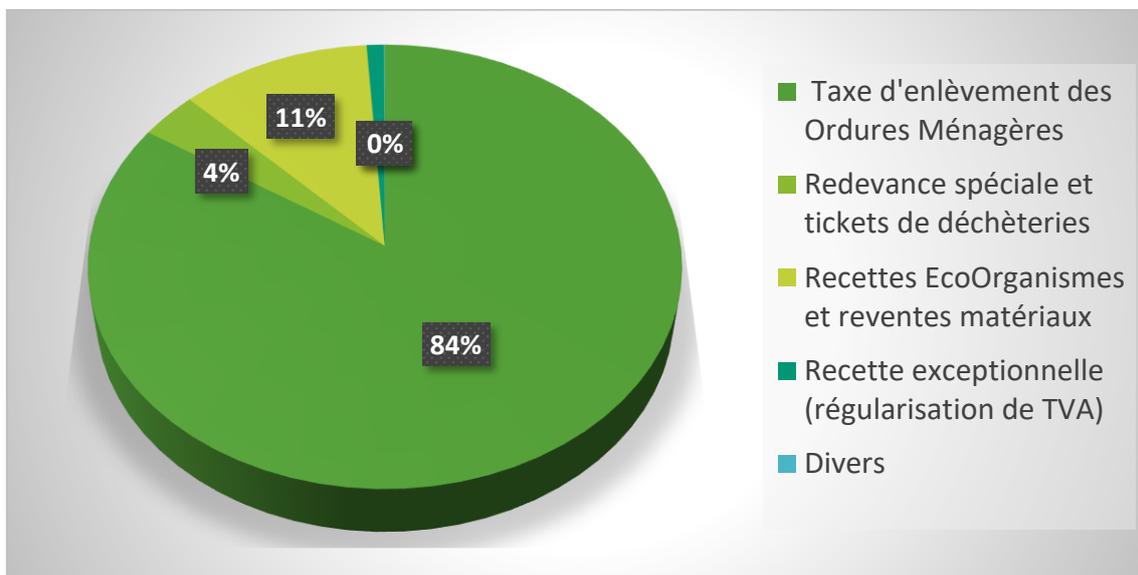
La participation des Eco-organismes s'élève à 802 125 € en 2018.

Les recettes matériaux représentent 404 739 €.

9.4 REPARTITION DES RECETTES DU SERVICE

Le service de prévention et gestion des déchets est principalement financé par la TEOM (84 %) L'équilibre du budget est également assuré grâce aux recettes liées à la redevance spéciale (4 %) pour les non ménagers et les recettes de valorisation (11 %) :

Graphique 5 : Répartition des recettes de fonctionnement en 2018



10. COUT NET ET EQUILIBRE DU SERVICE

Tableau 28 : Synthèse dépenses et recettes et équilibre en 2018

SYNTHESE		en €
FONCTIONNEMENT	<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	10 073 373
	Dépenses fonctionnement service	9 466 491
	Intérêts de la dette et amortissements	606 882
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	10 599 625
	Recettes service (hors TEOM et redevance)	1 320 508
	Redevances spéciale et tickets déchèteries	365 567
	TEOM	8 913 550
	Résultat Fonctionnement (Dépenses - Recettes)- Excédent	526 252
INVESTISSEMENT	<i>Dépenses d'investissement</i>	1 054 223
	Investissement service	931 496
	Remboursement capital de la dette	122 727
	<i>Recettes d'investissement</i>	737 627
	Produit du FCTVA	152 760
	Dotation aux amortissements	584 867
	Résultat Investissement (Dépenses - Recettes)- Déficit	- 316 596

Au global, l'exercice 2018 présente un léger excédent (1,9 %).

Total dépenses fonctionnement + investissement	11 127 596	en %
Résultat global exercice 2018*	209 656	1,9

* Ce résultat est à mettre en rapport avec les restes à réaliser en investissement qui s'élèvent à 1 036 215 € et qu'il vient financer

Le coût net³ moyen du service est de près de 97 € TTC/ habitant.

³ Dépenses de fonctionnement hors annuités d'investissement – recettes techniques (c'est-à-dire hors redevance spéciale et TEOM)

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES
POPULATION 2018 ET 2017 VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Communes	Population au 01/01/2018	Population au 01/01/2017
Chasse-sur-Rhône	5 913	5 772
Chonas-l'Amballan	1 659	1 623
Chuzelles	2 008	2 014
Les Côtes-d'Arey	1 983	1 961
Estrablin	3 296	3 278
Eyzin-Pinet	2 204	2 187
Jardin	2 211	2 211
Luzinay	2 264	2 208
Meyssez	619	614
Moidieu-Détourbe	1 832	1 827
Pont-Évêque	5 218	5 181
Reventin-Vaugris	1 785	1 785
Saint-Sorlin-de-Vienne	863	854
Septème	2 004	1 964
Serpaize	1 838	1 752
Seyssuel	1 989	1 978
Vienne	29 162	29 096
Villette-de-Vienne	1 770	1 756
Ampuis	2 711	2 710
Condrieu	3 883	3 889
Échalas	1 737	1 704
Les Haies	797	802
Loire-sur-Rhône	2 549	2 538
Longes	944	928
Sainte-Colombe	1 962	1 931
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1 311	1 295
Saint-Romain-en-Gal	1 800	1 777
Saint-Romain-en-Gier	573	555
Trèves	725	719
Tupin-et-Semons	617	616
TOTAL	88 227	87 525
Evolution 2018/2017	+ 702	
Evolution 2018/2018 en %	+ 0,80	

ANNEXE 2

NOMBRE DE PAV AERIENS ET ENTERRES PAR COMMUNES

	Emballage	Verre	Papier	Conteneurs enterrés emballage/papier
AMPUIS	9	9	7	0
CHASSE-SUR-RHONE	3	19	3	0
CHONAS-L'AMBALLAN	6	5	5	0
CHUZELLES	5	4	4	0
CONDRIEU	8	11	8	0
ECHALAS	4	7	4	0
ESTRABLIN	12	11	9	0
EYZIN-PINET	8	7	7	0
JARDIN	9	7	7	0
LES COTES-D'AREY	6	3	3	0
LES HAIES	3	3	3	0
LOIRE-SUR-RHONE	7	8	7	0
LONGES	5	5	4	0
LUZINAY	7	5	5	0
MEYSSIEZ	3	2	2	0
MOIDIEU-DETOURBE	6	5	5	0
PONT-EVEQUE	8	12	6	8
REVENTIN-VAUGRIS	8	5	5	0
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	4	3	3	0
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	0	8	0	0
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	3	4	3	0
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	4	4	4	0
SAINTE-COLOMBE	2	7	6	0
SEPTEME	6	5	5	0
SERPAIZE	5	5	5	0
SEYSSUEL	4	4	4	0
TREVES	4	4	4	0
TUPIN-ET-SEMONS	2	3	2	0
VIENNE	14	45	14	9
VILLETTE-DE-VIENNE	8	7	6	0
Total	173	227	150	17



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service Environnement
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général-Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16

environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr